

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Insertion par l'activité économique : conventions avec les associations l'insertion et l'emploi (IE 13), régie service 13 et urban prod.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les demandes présentées dans ce rapport sont formulées par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elles relèvent de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrivent dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit d'actions d'accompagnement socioprofessionnel dénommé « tutorat » qui permettent aux personnes en difficulté sociale et professionnelle, d'acquérir une expérience professionnelle, puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

Les règles concernant le financement des SIAE ont été adoptées par délibération n° 258 de la Commission permanente du 29 juin 2007. Un atelier ou chantier d'insertion (ACI) est un des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Dans ce cadre, le Département finance l'accompagnement socioprofessionnel des BRSA recrutés sur l'action pour un montant de 3 500 € par an et par poste. Par ailleurs, il participe, avec l'État, au financement de leurs salaires à hauteur de 88 % du montant du RSA.

Ce rapport concerne le financement de 6 chantiers d'insertion décrits en détail dans les tableaux annexés, permettant aux bénéficiaires du RSA (BRSA) d'acquérir un savoir-faire dans les métiers liés au débroussaillage, au nettoyage, à l'entretien des espaces verts, à la petite maçonnerie et au numérique, pour un total de 53 postes BRSA, soit un montant de 185 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

